

Tsiganophobie et participation des Roms – casser le cercle vicieux
Contribution de l'association « La Voix des Roms » à la
Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance
Cordoue, juin 2005

Les ONG roms françaises se réjouissent de l'occasion qui leur est offerte de participer à la « Conférence de l'OSCE sur l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance ». En effet, étant donné le contexte actuel en Europe, la poursuite de l'élargissement de l'Union Européenne vers les pays de l'Est, la situation des Roms en Europe – une population d'environ 12 millions de personnes – nécessite d'être prise en compte surtout en ce qui concerne l'intolérance, l'hostilité, les préjugés, la violence et le racisme manifeste auxquels les Roms ont été confrontés sans arrêt, plus précisément au cours de la dernière décennie dans toute l'Europe.

La surabondance d'affaires portées devant les tribunaux nationaux des pays européens et également devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans certains cas, résultant de plaintes de la communauté rom (individuellement ou en groupe) dans ce laps de temps ont concerné des abus policiers, des expulsions, des violations de domicile et des atteintes à la vie privée, des diffamations, des violences collectives perpétrées à l'encontre des Roms (demeurant impunies par les autorités des Etats respectifs) ; des violations du droit à la libre circulation et des discriminations manifestes. Un certain nombre de pays membres de l'OSCE ont été condamnés en conséquence. Il est clair que l'Europe a encore un grand travail à accomplir dans le but d'améliorer le sort de sa plus importante minorité.

Il est paradoxal que le Canada (connu pour ses lois restrictives en matière de droit d'asile et de lois sur l'immigration) ait accueilli un bon nombre de réfugiés roms tchèques sur la base de la protection de leurs droits de l'Homme les plus fondamentaux, alors que plusieurs pays d'Europe occidentale les avaient refoulés. C'est le même principe qui a présidé à la création de fondations européennes après la guerre et à qui l'Union Européenne, en fait, accorde encore une importance suprême, dans les dix dernières années du 20^e siècle. Les condamnations prononcées par la Cour européenne des Droits de l'Homme à l'encontre de certains Etats européens montrent que l'application de ce principe a été refusée aux Roms.

A la lumière de ces récents faits historiques, les ONG roms françaises lancent donc un appel pour que le racisme et la discrimination sévères à l'encontre des Roms en Europe, que ce soit au niveau des Etats, des institutions ou des simples citoyens, soient considérés comme un des thèmes majeurs qui devront être discutés lors de cette conférence de l'OSCE.

La position de la France est unique en ce sens qu'elle ne reconnaît pas juridiquement l'existence de minorités ethniques, et elle repose sur le postulat suivant: tous les citoyens sont égaux en droits et au regard de la Loi. Cependant l'intolérance à l'égard des Roms, la discrimination

manifeste, la provocation à la haine raciale à son encontre, s'ajoutant à la montée de la « tsiganophobie » encouragée à la fois dans l'opinion publique dominante et dans certains médias français et certaines institutions (ce qui contredit en fait les principes fondateurs de la République française), atteignent aujourd'hui un seuil critique en France. Cela signifie que le principe constitutionnel qui consiste à dénier l'existence de toute minorité dans le pays n'a pas réussi à éradiquer les comportements hostiles à l'égard de ces minorités qui existent *de facto*. Dans certains cas cela a même aggravé le destin de telles minorités en les privant d'une base légale pour faire entendre leur voix de façon équitable par rapport à d'autres catégories de la population (identifiées d'après leurs occupations, orientations sexuelles, prises de position idéologiques, etc.) Une telle situation risque de provoquer le développement du communautarisme, grave calamité sociale souvent condamnée par les autorités françaises.

Le discours ministériel en France affirme que les trois piliers de base de son action, à savoir l'intégration, l'action de proximité et le partenariat sont en train d'être mis en oeuvre en ce qui concerne les Roms. Cela impose l'ouverture d'un dialogue avec les organismes gouvernementaux et les ONG qui travaillent dans cette sphère aussi bien qu'avec les Roms, incluant une mise en réseau des personnes et des organisations concernées. Il eût été appréciable d'y impliquer des personnes ressource travaillant de leur propre chef, et n'appartenant pas nécessairement à des ONG, mais tout simplement reconnues pour un engagement efficace de longue date et des résultats positifs sur le terrain. Bien qu'il existe en France des ONG roms et des personnes roms en France qui sont fondamentalement concernées, et malgré les déclarations énoncées au niveau ministériel, aucune ONG rom, aucun groupe rom, ni aucune personne rom n'a été contacté pour participer à un tel programme. En outre, divers projets ont été présentés aux ONG françaises par les ONG dont les membres sont roms. Ces projets, comme la promotion de l'instruction des enfants roms, de la langue et de la culture, ou comme un programme de lutte contre toutes les formes de racisme à l'encontre de la communauté rom, ont été rejetés ou mis en veilleuse par les ONG françaises non-roms qui revendiquent le fait de travailler avec la communauté rom: cela à un moment déterminant lorsqu'au niveau ministériel français il a été souligné le besoin de réseaux et de coopération des ONG françaises avec les membres de la communauté rom et de leurs ONG respectives en France. Malheureusement, des personnes qui n'ont aucune relation ni expérience de la vie rom ont été nommés à des positions-clés dans certaines ONG françaises engagées dans les affaires roms. Le résultat de ces surprenants choix « démocratiques » (peut-être s'agit-il d'élections ?) est que ces personnes dirigent actuellement dans les structures concernées des programmes, utilisant des fonds publics, de façon très peu responsable. De nombreuses propositions ont été faites par des ONG roms réellement actives en face de leurs attermoissements, qui peuvent être en fin de compte interprétés comme une forme de refus passif.

Le résultat ci-dessus n'est pas le seul aspect d'une détérioration alarmante du climat général en ce qui concerne les Roms en France. Le contenu raciste de l'émission de télévision diffusée sous le titre « Délinquance, la route des Roms » le 11 Février 2005 sur France 5 constitue un événement symbolique en ce sens. Il révèle clairement le défi lancé à la communauté rom en son ensemble, ainsi qu'aux ONG roms françaises, toujours vigilantes en ce qui concerne le combat quotidien contre le racisme. La chaîne de télévision responsable de la diffusion de ce programme a été peu de temps après critiquée dans une lettre écrite par le Conseil de l'Europe, informé ce dernier par les associations roms « Rromani Baxt », « AVER contre le racisme », « La Voix des Roms » et le « Ternikano Berno ».

L'émission susmentionnée qui véhiculait ouvertement des remarques racistes à l'encontre des Roms a été diffusée quelques semaines après le Jour de Commémoration de l'Holocauste. Des

remarques qui rappelaient l'Allemagne nazie ont été prononcés au cours de cette émission – citons : « *Il est impossible d'intégrer les Rroms dans une société du type comme la nôtre* » ou encore : « *On insiste souvent, et à juste titre, sur la délinquance de la communauté rrom* ». De plus, consacrer environ un tiers de cette émission à des propos généraux sur le crime organisé non-rrom, pendant qu'en même temps on affiche en permanence sur l'écran le titre « *Délinquance, la route des Rroms* », est irresponsable, sinon criminel et crée un contexte hautement défavorable et injuste à l'égard des Rroms. En outre, plusieurs fragments d'informations détournées ont été apportés afin de justifier l'argumentation d'ensemble des participants, qui discutaient entre eux en l'absence de tout interlocuteur susceptible d'initier un débat contradictoire. Que pourrait-on dire des propos tels que « *on peut intégrer les enfants rroms à condition de les soustraire à leur milieu familial, mais personnellement je ne vois pas de solution pour les adultes...* », quelques jours après les cérémonies de commémoration de la libération d'Auschwitz ?

Dans le contexte de ces allégations d'un racisme flagrant, les ONG rroms françaises réclament que l'enseignement du génocide des Rroms, victimes lors de l'Holocauste sur la base de leur origine raciale, devienne partie intégrante des enseignements de l'Histoire dans les écoles, afin de promouvoir une connaissance adéquate sur l'histoire rrom et de combattre le racisme à l'égard de ce peuple. Le Plan d'action de l'OSCE pour l'amélioration de la situation des Rroms et Sinté (décision 566), dans son chapitre 5, traitant de l'amélioration de l'accès à l'éducation (§ 71), appelle également à « *inclure l'histoire et la culture des Rroms dans les textes scolaires, avec une attention particulière à l'expérience des Rroms et Sinté lors de l'Holocauste* ».

Il est peut-être révélateur de l'attitude à l'égard des Rroms en France qu'aucune ONG non – rrom, aucune instance gouvernementale, aucune administration – et, ce qui est encore plus alarmant, la presse, à très peu d'exceptions près – n'aient officiellement protesté contre cette émission. Il y a eu un manque évident de soutien non-rrom en France, au niveau gouvernemental, institutionnel ou émanant de la société civile. Le soutien a même fait défaut de la part des ONG censées travailler en tandem avec les ONG rroms. Lorsque les ONG rroms françaises ont engagé des actions, y compris auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Justice, sur le fondement de la provocation à la haine raciale, la seule déclaration écrite allant dans le sens de leur protestation émanait du Conseil de l'Europe. Au jour d'aujourd'hui, la situation reste la même, aucune autre instance ne s'est manifestée. Afin d'éliminer toute fausse représentation volontaire et tout racisme perpétré dans la presse et les médias à l'encontre des Rroms, les ONG Rroms françaises insistent sur la nécessité de la mise en œuvre rigoureuse d'un code éthique de conduite concernant la presse et les media. Ce code assurerait à tout membre d'une minorité en tant qu'individu ou à tout groupe minoritaire en son ensemble d'être représenté et traité de façon juste et honnête. Cela sera extrêmement utile non seulement aux Rroms mais encore aux autres catégories de la population française qui pourraient bien devenir dans un futur proche la cible de calomnies de ce genre, de mensonges et d'arguments spécieux.

Le principe de base du Plan d'Action pour l'amélioration de la situation des Rroms et Sinté dans l'espace OSCE est la « propriété » des Rroms en ce qui concerne sa mise en œuvre. Il y a au moins deux conditions *sine qua non* pour mettre en œuvre ce principe :

- Aider les Rroms et leurs associations à participer pleinement dans les processus qui les concernent, ce qui dans la majorité des cas signifie donner les moyens à une formation réelle, efficace et à long terme des Rroms

- Créer un contexte favorable pour la mise en oeuvre des différentes actions en terme d'opinion publique, ce qui signifie, principalement, travailler avec les médias et ouvrir ces derniers à des Rroms qui auraient été préalablement qualifiés sur un pied d'égalité avec leurs collègues non-Rroms.

Dans le contexte actuel de la multiplication des initiatives au niveau international, nous espérons que ces besoins urgents seront considérés en priorité. Nous avons la conviction que ce sera la meilleure voie vers l'amélioration de la situation générale des Rroms en Europe.